

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Non.

L'INTERDICTION DU TRAVAIL DES FEMMES DANS LES MINES

Question n° 2743—Mme MacInnis:

1. Le Canada a-t-il ratifié la convention de l'OIT interdisant aux femmes le travail dans les mines?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement fédéral a-t-il voté des lois pour la mise en vigueur de cette convention?

3. Le gouvernement sait-il si des gouvernements provinciaux ont voté de telles lois, et, dans le cas de l'affirmative, lesquels?

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1. En septembre 1966, le Canada a ratifié la convention 45 de l'OIT concernant l'emploi des femmes à des travaux souterrains dans les mines.

2. Non.

3. Toutes les provinces avaient adopté, avant la ratification de la convention, des mesures interdisant l'emploi des femmes à des travaux manuels dans le fond des mines.

L'ÉRECTION D'UN IMMEUBLE POUR LA COMMISSION DES EXPOSITIONS ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Question n° 2748—L'hon. M. Bell:

1. A quel endroit à Ottawa se propose-t-on de construire un immeuble pour la Commission des expositions du ministère du Commerce et le directeur général des élections?

2. Quand prévoit-on que cet immeuble sera a) mis en chantier, b) achevé?

3. Quel est le coût estimatif total de cet immeuble?

4. Combien de pieds carrés de superficie cet immeuble contiendra-t-il?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Le nouvel édifice projeté pour la Commission des expositions et le directeur général des élections sera situé du côté sud du chemin Coventry, près de la jonction de celui-ci avec le chemin Belfast.

2. Nous prévoyons a) que la construction débutera en avril 1967 et, b) qu'elle sera achevée vers avril 1968.

3. La plus basse soumission reçue s'élève à \$2,548,000.

4. 240,000 pieds carrés.

[Français]

MONTRÉAL—A PROPOS DE LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA CONSTRUCTION DU TUNNEL LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE

Question n° 2758—M. Isabelle:

1. Le gouvernement canadien a-t-il participé financièrement à la construction du tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine à Montréal, lequel a été inauguré récemment?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quel montant?

3. Quels furent les représentants du gouvernement fédéral à cette inauguration, et quels discours ont-ils prononcés?

[M. Olson.]

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Oui.

2. La part estimative du gouvernement fédéral s'élève à \$53,774,607.

3. Les représentants du gouvernement fédéral étaient l'honorable George J. McIlraith, ministre des Travaux publics, l'honorable Maurice Sauvé, ministre des Forêts et du Développement rural, et M. G. B. Williams, sous-ministre adjoint principal, ministère des Travaux publics. Aucun d'eux n'a prononcé de discours.

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES NOMINATIONS FÉDÉRALES DE CANDIDATS AUX ÉLECTIONS

Question n° 2168—M. Grégoire:

Parmi les nominations du gouverneur en conseil, faites à compter du 8 novembre 1965, lesquelles touchaient des candidats à l'élection générale du 8 novembre 1965?

(Le document est déposé.)

L'EMPLOI DE CONSEILLERS PAR LE MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 2493—M. Knowles:

1. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il retenu les services, à un moment ou un autre depuis sa formation, d'une société de conseillers?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quel est le nom de cette société, b) quel mandat lui a-t-on confié, c) a-t-on retenu ses services en vertu d'un contrat ou autrement, et d) quelle somme a-t-on versée jusqu'ici à cette société?

3. A-t-on retenu les services de cette société pour étudier, en vue d'en faire rapport, une division, direction ou section particulière du ministère, et, dans le cas de l'affirmative, de quelle division, direction ou section s'agit-il?

4. Est-ce que cette société a présenté des rapports ou soumis des recommandations, et, dans le cas de l'affirmative, quelle était leur nature, et est-on en train de les mettre en pratique?

5. Quand la société déposera-t-elle son rapport final?

(Le document est déposé.)

L'EMPLOI AU PROJET DE RESTAURATION DE LOUISBOURG

Question n° 2610—Mme MacInnis:

1. Combien de manœuvres, de professionnels et de fonctionnaires le projet de restauration de la forteresse de Louisbourg a-t-il requis le 1^{er} janvier des années allant de 1960 à 1967?

2. Quelles sont les classes d'emploi de ces personnes?

3. Quels étaient les taux de rémunération de ces personnes et le mode de règlement de leurs traitements et salaires?

(Le document est déposé.)